

■ **ALPHA RESOLUTION SARL**, à Nyon, CH-550-1025424-8, formation, analyse, conseils, vente de matériel, en matière de sécurité et la protection de biens et de personnes (FOSC du 18.06.2007, p. 17/3980716). Statuts modifiés le 29 avril 2009. Tymowski Christophe, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 15'000 à l'associé-gérant Raggenbass Pascal, dont la part est portée de CHF 45'000 à CHF 60'000. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emp-tion: pour les détails, voir les statuts. Communications aux associés: par lettre recommandée et par pli simple envoyés à chaque associé à la dernière adresse communiquée. Le capital social de CHF 85'000 est ensuite divisé en 170 parts de CHF 500. Raggenbass Pascal est désormais titulaire de 120 parts de CHF 500, de Boull-oché Raymond de 20 parts de CHF 500 (précédemment 1 part de CHF 10'000), et Guadagnoli Marika de 30 parts de CHF 500 (précédemment 1 part de CHF 15'000). Selon déclaration du gérant du 29 avril 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

Registre journalier no 8024 du 27.05.2009

(05046828 / CH-550.1.025.424-8)